

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère
des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement



PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL

Avis d'Appel d'Offres national – Cas sans pré qualification

Travaux d'entretien, de réparation et/ou construction d'ouvrages hydrauliques dans la region de SAINT LOUIS section Rao – Gandon (Pk15+ 400 à partir du pont Faidherbe) (PERA 2022)

D/1551/A

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal le Soleil du 20 décembre 2021.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu des fonds dans le cadre du Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien, de réparations et/ou de constructions d'ouvrages hydrauliques dans la région de SAINT-LOUIS section Rao – Gandon (Pk15+ 400 à partir du pont Faidherbe) **(PERA 2022)**.

Le délai d'exécution des travaux est de quatre (04) mois.
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les dits travaux.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n°2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant code des marchés publics du Sénégal.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL**, du lundi au Vendredi, de 08h à 17h et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à **l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL** sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar à compter du **17 juin 2022** Un exemplaire du DAO est disponible pour consultation sur place.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- i) avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années à partir de 2018 un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins neuf cent Millions (**900 000 000 F CFA**);
- ii) Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'ONECCA ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2018 (2018,2019 et 2020) ;
- iii) Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à cent cinquante millions (**150 000 000) F CFA**. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées ;
- iv) avoir réalisé, au cours des cinq dernières années à partir de 2017, deux (2) prestations de même nature de valeur minimale Cent soixante Millions (**160 000 000) F CFA** chacune.

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux réalisés ou les procès-verbaux de réception desdits travaux. Les travaux déclarés qui ne sont pas accompagnés d'une attestation ou d'un procès-verbal de réception ne seront pas comptabilisés.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (**50 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar au plus tard le **19 juillet 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. *Les offres arrivées en retard ne seront pas acceptées.*

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'AGEROUTE SENEGAL à l'adresse ci-dessus le **19 juillet 2022 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent être valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de leur remise et comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Quatre millions (4 000 000) FCFA**.

La garantie de soumission reste valable 28 jours après expiration de la durée de validité des offres.

Le Directeur Général
Ibrahima NDIAYE

